

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE
DE TORONTO**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 22 juin 2023

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie	7 984 \$	14 270 \$
Placements à court terme	11 700	9 555
Financement à recevoir	3 221	2 473
Débiteurs	2 465	2 423
Charges payées d'avance	17 514	17 944
Montant à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 8)	11 234	10 797
	<u>54 118</u>	<u>57 462</u>
Immobilisations (note 2)	31 947	33 848
	<u>86 065 \$</u>	<u>91 310 \$</u>

Passifs, apports reportés et soldes de fonds

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	19 592 \$	19 341 \$
Tranche à court terme des emprunts hypothécaires (note 5)	690	675
	<u>20 282</u>	<u>20 016</u>
Apports reportés (note 6)		
Charges des exercices futurs	5 966	6 625
Immobilisations	11 712	12 224
	<u>17 678</u>	<u>18 849</u>
Emprunts hypothécaires (note 5)	3 280	3 970
Avantages sociaux futurs (note 7)	2 539	2 802
	<u>43 779</u>	<u>45 637</u>
Soldes de fonds		
Fonds d'exploitation	18 117	21 593
Affectations d'origine interne	7 000	7 000
Usage particulier	17 169	17 080
	<u>42 286</u>	<u>45 673</u>
Engagements (note 9)		
Éventualités (note 10)		
	<u>86 065 \$</u>	<u>91 310 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur(trice)


_____, administrateur(trice)

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	Fonds d'exploitation		Usage particulier	
	2023	2022	2023	2022
Produits				
Gouvernement				
Ontario (note 13)	161 434 \$	160 686 \$	428 \$	470 \$
Fonds pour un budget équilibré du programme de protection de l'enfance (note 13)	2 405	2 185	–	–
Canada	2 221	2 533	–	–
Ville de Toronto	29	57	–	–
Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 8)	656	571	4 358	3 379
Placements	842	209	10	1
Services liés aux programmes	526	369	85	86
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations [note 6 b)]	75	75	437	437
Autres	278	330	31	57
	<u>168 466</u>	<u>167 015</u>	<u>5 349</u>	<u>4 430</u>
Charges				
Salaires et avantages sociaux	88 480	86 489	954	1 109
Paiements au titre des taux de pension	48 280	44 097	–	–
Charges liées aux clients	12 950	13 021	2 837	2 780
Frais d'occupation et de bureau	10 715	9 014	231	154
Déplacements	2 197	1 790	18	21
Amortissement des immobilisations	3 326	3 050	821	821
Achat de services	3 160	2 865	265	129
Formation et recrutement	421	344	61	46
Autres	2 413	1 704	73	66
	<u>171 942</u>	<u>162 374</u>	<u>5 260</u>	<u>5 126</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(3 476) \$</u>	<u>4 641 \$</u>	<u>89 \$</u>	<u>(696) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État de l'évolution des soldes de fonds
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives pour 2022

2023	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	21 593 \$	7 000 \$	17 080 \$	45 673 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 476)	–	89	(3 387)
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	18 117 \$	7 000 \$	17 169 \$	42 286 \$

2022	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	16 952 \$	7 000 \$	17 776 \$	41 728 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 641	–	(696)	3 945
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	21 593 \$	7 000 \$	17 080 \$	45 673 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		
Fonds d'exploitation et fonds à usage particulier	(3 387) \$	3 945 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	4 147	3 871
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(512)	(512)
Variation nette des apports reportés reçus	(659)	494
Variation nette des avantages sociaux futurs	(263)	(274)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	(546)	(4 211)
	(1 220)	3 313
Activités de financement		
Remboursement d'emprunts hypothécaires	(675)	(657)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(2 246)	(5 199)
Diminution (augmentation) nette des placements à court terme	(2 145)	4 695
	(4 391)	(504)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(6 286)	2 152
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	14 270	12 118
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	7 984 \$	14 270 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

La Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société ») a été créée en 1891 et a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société offre une série de services de protection et de prévention, conformément à la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* de l'Ontario. Le financement de ces services est assuré principalement par la province d'Ontario. La Société dépend de ce financement pour la poursuite de ses activités.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Fonds

La Société gère les fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation comptabilise les activités générales de la Société et est principalement financé par des sources gouvernementales.

ii) Fonds à usage particulier

Le fonds à usage particulier reflète les subventions reçues de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada ainsi que les dons et le financement provenant d'autres sources privées et du gouvernement pour des programmes de prévention spécifiques et des projets de recherche sur la protection de l'enfance.

Le conseil d'administration de la Société a restreint l'utilisation des fonds provenant de la vente des terrains de la rue Charles à des utilisations futures de la Société liées à l'immobilier. Le montant non engagé dans ce fonds immobilier, qui est inclus dans le fonds à usage particulier au 31 mars 2023, était de 7 568 \$ (7 856 \$ en 2022).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Fonds (suite)

iii) Fonds grevé d'affectations internes

Le conseil d'administration de la Société a grevé d'affectations internes un montant de 7 000 \$ (7 000 \$ en 2022) à des fins d'exploitation.

b) Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

La Société est principalement financée par la Province d'Ontario conformément aux ententes budgétaires établies par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « MDESC »). Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans cette période subséquente.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés en produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les produits liés aux frais d'utilisation, aux revenus découlant de services rendus et aux revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Société n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. Lorsqu'on détermine qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé à l'état des résultats et les gains non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats.

Les placements à court terme et la dette à long terme sont comptabilisés au coût.

Il n'y a pas d'éléments à déclarer dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, par conséquent, cet état n'a pas été présenté.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Société, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties annuellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	15 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

e) Avantages sociaux futurs

La Société prévoit des congés de maladie qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas pour les employés. La Société comptabilise cette obligation selon l'anticipation de l'utilisation future de l'avantage.

Les coûts liés aux charges sociales d'un régime multi-employeurs à prestations définies, comme le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), correspondent aux cotisations que l'employeur doit verser au régime au cours de la période.

La Société offre à ses employés un régime d'avantages sociaux (y compris les soins de santé, les soins dentaires et d'autres avantages) dans le cadre d'un régime de services administratifs seulement. Le régime est financé par la Société en fonction de l'expérience et des facteurs liés aux apports, comme convenu avec le fournisseur de régime. Les montants qui dépassent les exigences actuelles sont considérés comme des excédents et sont remboursables par le fournisseur de régime à la Société.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dons reçus sous forme de biens et de services

La Société reçoit des dons de biens et de services sous forme de temps de bénévolat. Comme ces dons reçus sous forme de biens et de services ne sont pas achetés, ils ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Changement de méthode comptable

Le 1^{er} avril 2021, la Société a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette nouvelle norme comptable traite de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles, telles que le désamiantage d'édifices mis hors service par des entités du secteur public. La norme a été adoptée par application de la méthode rétroactive modifiée à la date d'adoption. Selon l'évaluation par la direction des immobilisations corporelles de la Société, les répercussions sur les présents états financiers ne seraient pas significatives.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Immobilisations

2023	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	41 766	16 033	25 733
Améliorations locatives	1 354	815	539
Mobilier et matériel	13 546	11 005	2 541
Véhicules	433	433	–
Matériel informatique et logiciels	8 962	6 045	2 917
	66 278 \$	34 331 \$	31 947 \$

2022	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	41 113	14 995	26 118
Améliorations locatives	1 354	725	629
Mobilier et matériel	13 241	9 835	3 406
Véhicules	433	433	–
Matériel informatique et logiciels	12 966	9 488	3 478
	69 324 \$	35 476 \$	33 848 \$

3. Facilités de crédit

La Société dispose d'une ligne de crédit de 14 000 \$, exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre les prêteurs. Aux 31 mars 2023 et 2022, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Facilités de crédit (suite)

La Société dispose d'une facilité de crédit supplémentaire, auprès d'un prêteur différent, qui prévoit une ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$. La ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$ est exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre ses prêteurs, et une hypothèque subsidiaire d'un montant de 15 000 \$ sur les terrains et les améliorations détenus par la Société. Aux 31 mars 2023 et 2022, aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne de crédit renouvelable.

La Société est tenue de respecter certaines clauses restrictives non financières conformément aux conditions des facilités de crédit. Au 31 mars 2023, la Société respectait ces clauses restrictives.

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer comprennent :

	2023	2022
Crédoiteurs et autres charges à payer	6 748 \$	7 644 \$
Salaires et avantages sociaux	12 844	11 697
	19 592 \$	19 341 \$

Les salaires et avantages sociaux comprennent 815 \$ (1 013 \$ en 2022) pour les jours de congés autorisés accumulés. Les employés ont droit à six jours de congés autorisés par année de service, dont quatre jours peuvent être reportés d'une année à l'autre, à condition que le total des jours accumulés ne soit pas supérieur à 10 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cette prestation.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Emprunts hypothécaires

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2023	2022
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 491 \$	1 647 \$
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 237	1 429
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Acceptations bancaires + 0,90 %	31 août 2026	1 242	1 569
			3 970	4 645
Moins la tranche à court terme			690	675
			3 280 \$	3 970 \$

Les charges d'intérêts sur les emprunts hypothécaires se sont élevées à 214 \$ (153 \$ en 2022) et sont incluses dans les frais d'occupation et les frais de bureau.

Les remboursements minimums de capital à payer pour les quatre prochaines années sont les suivants :

2024	690 \$
2025	710
2026	730
2027	1 840
	3 970 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

6. Apports reportés

a) Charges des exercices futurs

Les apports reportés liés à des charges d'exercices futurs représentent des montants non dépensés reçus à des fins précises.

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 625 \$	6 131 \$
Financement reçu plus les intérêts	4 518	5 012
Montants comptabilisés à titre de produits	(4 942)	(4 248)
Économies accumulées au titre de la Subvention équivalent à la Prestation ontarienne pour enfant	(235)	(270)
Solde à la clôture de l'exercice	5 966 \$	6 625 \$

b) Immobilisations

Les apports reportés qui ont trait aux immobilisations correspondent au montant non amorti des apports affectés reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de ces apports en capital est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 224 \$	12 736 \$
Montants comptabilisés à titre de produits	(512)	(512)
Solde à la clôture de l'exercice	11 712 \$	12 224 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Avantages sociaux futurs

a) Passif au titre des congés de maladie

Le passif au titre des avantages sociaux futurs des employés comprend 2 473 \$ pour les avantages liés aux congés de maladie accumulés (2 698 \$ en 2022). Aux termes du régime de congés de maladie accumulés, les employés ont droit à 18 jours par année de service et peuvent accumuler les crédits de congés de maladie inutilisés jusqu'à concurrence de 100 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cet avantage.

b) Régime multi-employeurs à prestations définies

Tous les employés réguliers à temps plein et à temps partiel de la Société sont admissibles au régime OMERS (le « régime »), qui est un régime multi-employeurs à prestations définies. Les cotisations d'employeur versées au régime en 2023 par la Société pour les services rendus et les services passés se sont élevées à 7 112 \$ (6 868 \$ en 2022) et 73 \$ (149 \$ en 2022), respectivement.

Le régime étant un régime multi-employeurs, les cotisations de la Société sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations définies, les cotisations de la Société étant passées en charges dans la période à laquelle elles deviennent exigibles.

Les participants et employeurs sont conjointement responsables de tout excédent ou déficit du régime, lesquels peuvent avoir une incidence sur les taux de cotisation futurs des participants. La Société ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, puisqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer sa quote-part des actifs et des passifs sous-jacents du régime. Au 31 décembre 2022, l'évaluation actuarielle la plus récente déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite révèle un déficit actuariel de 6 678 \$.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada

La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada collecte des fonds auprès du secteur public et des entreprises et octroie des subventions à la Société pour des programmes de prévention, ainsi que pour des projets de recherche sur les projets liés à la protection de l'enfance pour lesquels aucun financement gouvernemental régulier n'est disponible.

a) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds à usage particulier

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 755 \$	5 090 \$
Financement reçu de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada	3 701	4 044
Montants comptabilisés à titre de produits	(4 358)	(3 379)
Solde à la clôture de l'exercice	5 098 \$	5 755 \$

Le solde inutilisé à la fin de l'exercice est inclus dans les apports reportés [note 6 a)].

b) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds d'exploitation

Les propriétés sont louées à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 120 \$ (128 \$ en 2022). La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada a fait un don de 120 \$ (128 \$ en 2022) à la Société relativement à ce loyer. Les contrats de location sont d'une durée d'un an, renouvelable annuellement. De plus, un don de 536 \$ (443 \$ en 2022) a été fait pour d'autres programmes. Le total des dons au Fonds d'exploitation s'élevait à 656 \$ (571 \$ en 2022).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (suite)

b) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds d'exploitation (suite)

Certaines fonctions administratives sont assurées par la Société pour la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 12 \$ (12 \$ en 2022) par an.

La créance à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada comprend un montant de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2022) détenu par la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour le fonds immobilier aux termes d'une entente entre les deux parties.

9. Engagements

a) La Société a conclu des contrats de location simple jusqu'en 2027 pour des locaux autres que ceux loués à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada [note 8 b)].

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple se détaillent comme suit :

2024	1 838 \$
2025	1 875
2026	1 912
2027	1 950
	<hr/>
	7 575 \$

b) La Société a conclu des ententes avec certains parents adoptifs afin de fournir une aide financière pour la prise en charge des enfants adoptés. L'engagement moyen estimé pour chacun des cinq prochains exercices est de 4 824 \$ (4 963 \$ en 2022).

10. Éventualités

La Société fait l'objet de poursuites engagées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans effet négatif significatif sur les activités de la Société. La Société maintient une protection d'assurance.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

11. Actifs en dépôt

La Société conserve des liquidités et des placements pour le compte des enfants d'un montant de 169 \$ (232 \$ en 2022). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

La Société, en tant que souscripteur, détenait des régimes enregistrés d'épargne-études pour le compte d'enfants, en tant que bénéficiaire, pour un montant de 5 353 \$ au 31 mars 2023 (5 538 \$ en 2022). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

12. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

Le règlement de la Société stipule que la Société indemniserá ses administrateurs, ses dirigeants et les autres personnes qui assument une responsabilité pour le compte de la Société de tous les coûts, charges et frais, quels qu'ils soient, que ces personnes règlent ou engagent dans ou concernant toute action, poursuite ou procédure qui est intentée, engagée ou poursuivie contre elles ou à l'égard de tout acte, fait, question ou chose quelconque faite, effectuée ou permise par elles dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à l'exception des coûts, charges et frais occasionnés par une négligence ou un manquement délibéré de leur part.

La police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société couvre les administrateurs, les dirigeants et les autres personnes jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par an au total, en ce qui concerne la responsabilité de dommages-intérêts imposés par un tribunal et découlant de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société. De plus, l'assurance de la Société prévoit une couverture globale annuelle de 10 000 \$ pour les administrateurs et les dirigeants à l'égard des réclamations faites contre eux par suite de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société, lorsqu'aucune protection n'existe en vertu de la police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société.

Si, dans l'éventualité peu probable qu'un administrateur ou un dirigeant, dans l'exercice de ses fonctions, devienne responsable de coûts dépassant la couverture d'assurance de la Société, le règlement de la Société décrit ci-dessus oblige la Société à indemniser la personne pour ces coûts. La nature même de cette indemnisation ne permet pas à la Société d'estimer raisonnablement le risque maximal. Jusqu'à présent, la Société n'a pas effectué de paiements importants et ne s'attend pas à en faire en vertu de cette indemnisation. Bien qu'il s'agisse d'un passif potentiel, la Société estime qu'il est très peu probable que cela se produise.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

13. Renseignements supplémentaires

La Société a des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* avec le MDESC. Le rapport de rapprochement suivant résume par service, sur une base de trésorerie modifiée, l'ensemble des produits et charges et indique tout excédent ou déficit résultant des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Au 31 mars 2023, les services suivants étaient équilibrés.

Programme du MDESC de protection de l'enfance

Produits	
Financement du MDESC	153 777 \$
Déficit financé par le Fonds pour un budget équilibré	2 405
	<hr/>
	156 182
Financement autre que du MDESC	4 031
	<hr/>
	160 213
Charges	
Salaires et avantages sociaux	82 085
Paiements au titre des taux de pension	44 440
Charges liées aux clients	12 466
Frais d'occupation et de bureau	12 179
Déplacements	2 209
Achat de services	3 368
Formation et recrutement	615
Autres	2 851
	<hr/>
	160 213
<hr/>	
Excédent des produits sur les charges	– \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Rapprochement de l'état du résultat et du rapport de financement fourni au MDESC

Total des produits du fonds d'exploitation	168 466 \$
Déduire :	
Financement de programmes du MDESC autres que de protection de l'enfance	7 657
Produits au titre du programme de protection de l'enfance, autre que du MDESC	4 031
Produits au titre des programmes autres que de protection de l'enfance, autre que du MDESC	521
Amortissement des apports reportés	75
	<u>12 284</u>
Total du financement du programme de protection de l'enfance	<u>156 182 \$</u>
Total des charges du fonds d'exploitation	171 942 \$
Ajouter :	
Acquisition d'immobilisations	2 167
Autres charges au titre du programme de protection de l'enfance non comptabilisées dans le fonds d'exploitation	5
	<u>2 172</u>
Déduire :	
Charges des programmes du MDESC autres que de protection de l'enfance	7 758
Amortissement des immobilisations	3 326
Charges au titre des taux de pension liés au programme de protection de l'enfance	420
Variation de certaines charges payées d'avance	2 192
Variation de certaines charges à payer	205
	<u>13 901</u>
Total des charges du programme de protection de l'enfance	<u>160 213 \$</u>

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Au cours de 2014, le MDESC a annoncé la création du « Fonds pour un budget équilibré » afin d'aider les sociétés d'aide à l'enfance à respecter les exigences en matière d'équilibre budgétaire. Le processus du Fonds pour un budget équilibré a été initialement développé individuellement pour chaque société d'aide à l'enfance afin de refléter l'excédent accumulé qui était retourné au MDESC chaque année. Pour pouvoir accéder à ces fonds, la Société doit remplir deux conditions :

- a) La Société doit avoir généré un excédent d'exercice antérieur recouvré en 2013/2014 ou après;
- b) La Société doit avoir recours à un financement supplémentaire dans une année future pour les activités de protection de l'enfance afin de ne pas encourir un déficit. Le montant requis ne doit pas dépasser le total de l'excédent accumulé du Fonds pour un budget équilibré.

Avec prise d'effet au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le MDESC conservera 50 % de certains excédents générés par chaque société d'aide à l'enfance dans un Fonds pour un budget équilibré du ministère distinct, et ces fonds seront utilisés au gré du MDESC. Le tableau suivant représente le solde du Fonds pour un budget équilibré de la Société :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 799 \$	4 984 \$
Déficit financé par le Fonds pour un budget équilibré	(2 405)	(2 185)
Solde à la clôture de l'exercice	394 \$	2 799 \$

La Société pourra accéder et utiliser le Fonds pour un budget équilibré selon l'échéancier suivant :

31 mars 2024	394 \$
--------------	--------

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

13. Renseignements supplémentaires (suite)

Programmes du MDESC autres que de protection l'enfance :

Composantes du MDESC	Programmes du MDESC pluriannuels						Autres programmes du MDESC				Total général
	Hébergement communautaire pour les enfants	Services de soutien aux services communautaires pour le développement des enfants	Soutien à la communauté et à la prévention	Secteur public – Autres services à l'enfance	Initiatives provinciales	Programmes pluriannuels – Total MDESC	Augmentation de la capacité des ressources au sein de la communauté noire	Prototypage de la prestation de services différente et améliorée	Initiative de maintien en poste du personnel infirmier	Autres programmes – Total MDESC	
Produits											
Financement du MDESC	4 612 \$	66 \$	1 467 \$	11 \$	959 \$	7 115 \$	100 \$	400 \$	42 \$	542 \$	7 657 \$
Charges au titre des taux de pension	–	–	420	–	–	420	–	–	–	–	420
Produits du programme, autre que du MDESC	–	–	521	–	–	521	–	–	–	–	521
Total des produits	4 612	66	2 408	11	959	8 056	100	400	42	542	8 598
Charges											
Salaires et avantages sociaux	99	63	1 803	11	743	2 719	100	–	42	142	2 861
Paiements au titre des taux de pension	4 510	–	–	–	–	4 510	–	–	–	–	4 510
Charges liées aux clients	–	2	292	–	192	486	–	101	–	101	587
Frais d'occupation et de bureau	–	–	22	–	–	22	–	–	–	–	22
Déplacements	3	1	1	–	18	23	–	–	–	–	23
Achat de services	–	–	290	–	6	296	–	299	–	299	595
Total des charges	4 612	66	2 408	11	959	8 056	100	400	42	542	8 598
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

14. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Société prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Les échéances contractuelles des emprunts hypothécaires sont indiquées à la note 5.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité de subir une perte découlant des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les emprunts hypothécaires de la Société ont un taux d'intérêt variable fondé sur les taux des acceptations bancaires majorés d'une marge. Par conséquent, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux des acceptations bancaires. Les placements à court terme de la Société se composent de certificats de placement garanti dont les taux d'intérêt varient de 0,30 % à 5,30 % (de 0,30 % à 1,51 % en 2022) et qui viennent à échéance au cours de l'exercice.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit relativement au financement à recevoir, aux débiteurs et aux créances de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2023

14. Risques financiers (suite)

c) Risque de crédit (suite)

La Société évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 mars 2023 correspond à la valeur comptable de ces actifs. Actuellement, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée.

Il n'y a eu aucun changement important concernant l'exposition aux risques depuis 2022.